

PÉTITION DÉPARTEMENTALE

Cette pétition peut être signée par l'ensemble de la communauté éducative (Personnels enseignants et non enseignants, parents, élus...)

Le 11 février constitue la date anniversaire de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dont l'article 19 traite de la scolarisation des élèves en situation de handicap. 16 ans plus tard, le constat est sans appel : les moyens pour l'inclusion scolaire ne sont pas à la hauteur, ne prennent pas en compte la nature ou le degré du handicap, alors que dans le même temps les structures et classes spécialisées sont progressivement démantelées. A cela s'ajoutent des conditions de travail des AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) qui sont de plus en plus dégradées. Le salaire de misère des AESH ne leur permet pas de vivre dignement. Ça suffit !

Avec la FNEC-FP FO 53, la FSU 53, la CGT Educ'action 53 et SUD Education 53 Je signe et je demande en urgence :

- Un statut de Fonctionnaire d'Etat
- L'abandon des PIAL (Ils s'imposent dans une logique comptable et non humaine. La mutualisation des AESH dégrade les conditions d'accompagnement des élèves et les conditions de travail des personnels)
- Une hausse des salaires : un temps plein à 24 heures devant élève
- Une grille salariale évolutive (650 à 800€ par mois actuellement : c'est inacceptable !)
- Des formations initiales et continues dignes de ce nom, adaptées aux missions
- Une indemnité REP et REP+
- La possibilité de participer à un mouvement et de formuler des vœux
- Le paiement des congés maladies sans retard et aucun prélèvement brutal sur salaire.
- Le paiement rapide de l'indemnité compensatrice à la CSG pour tous les AESH
- Le respect strict des missions des AESH
- La possibilité pour les AESH de prendre connaissance de la situation de chaque élève en amont de la prise en charge.
- Un nombre de personnels administratifs suffisant pour répondre aux demandes et aux besoins des AESH
- Une gestion par un service unique de proximité : la DSDEN 53. (Actuellement, il existe 3 pôles : le lycée Douanier Rousseau, le Lycée Le Mans-Sud, le Rectorat)
- La création d'un pôle de remplacement AESH
- Le respect des notifications de la MDA (actuellement en Mayenne, 130 élèves ayant une notification ne bénéficient pas d'un AESH) Les enveloppes budgétaires doivent être suffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins.

*Nom Prénom	*Ville / établissement	*Fonction / Qualité	Téléphone	Email	Signature

**obligatoire*

Pétition à renvoyer par email à : aesh.intersyndicale53@gmail.com

